



L'intégration scolaire à Genève aujourd'hui

Constats et propositions

L'école inclusive

Le Département de l'instruction publique propose de transformer l'école afin qu'elle devienne une « école inclusive ». Dans ce cadre, un « concept d'école inclusive » a été développé.

insieme se positionne clairement en faveur d'un tel projet et souhaite contribuer au débat et aux changements nécessaires.

Le comité d'insieme a souhaité faire le point sur l'état de l'application de l'actuelle loi (LIJBEP) et de son règlement (RIJBEP) sur l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP).

Une enquête a été menée auprès de 26 familles afin de mieux comprendre où en est l'intégration scolaire à Genève : comment est vécue la scolarité par les familles d'élèves avec déficience intellectuelle? Quels sont les obstacles et les réussites dans ce domaine ? Nous estimons que le projet d'école inclusive est un travail à long terme qui nécessite non seulement du temps, mais aussi que l'expérience et les besoins des familles et des élèves soient clairement identifiés et pris en considération.

Sommaire

Méthodologie	p.3
1- Réaffirmer une stricte définition de l'intégration et de l'inclusion scolaire afin de s'accorder sur l'école inclusive de demain	p.4 et 5
2- Etablir un climat de confiance et de transparence	p.6 et 7
3- Un redéploiement des forces de l'enseignement spécialisé dans l'école ordinaire	p.8
4- L'école de quartier pour tous	p.9
5- Garantir une transition préscolaire – scolarité de qualité et cohérente	p.10 et 11
6- Travailler sur les objectifs scolaires et les adaptations	p.12
7- L'accompagnement scolaire	p.13
8- La prise en charge logopédique	p.14 et 15
9- Le parascolaire, les repas et les transports	p.16 et 17
Glossaire	p.18
Conclusion	p.19

Méthodologie

26 entretiens semi-directifs d'une à deux heures ont été menés auprès de familles dont l'enfant est porteur d'une déficience intellectuelle. Les entretiens se sont déroulés entre septembre 2014 et février 2015. Ils ont été conduits par deux étudiantes de master en éducation spéciale et en éducation précoce spécialisée (SSED)¹. La grille d'entretien a été préparée par un membre du comité d'insieme-Genève, sociologue et chercheur en éducation. Les deux étudiantes sont encadrées dans leur travail par un Professeur Ordinaire de l'Université de Genève spécialiste des questions relevant de l'éducation spéciale et par une chercheuse de l'Université de Genève spécialisée en éducation précoce spécialisée.

Tableau 1

Le tableau 1 rend compte de la répartition des familles interrogées en fonction de l'âge de leur enfant au moment de l'enquête.

Age des élèves au moment de l'enquête	
- de 5 ans	2
6 à 12 ans	14
13 à 16 ans	7
+ de 16 ans	2
inconnu	1
TOTAL	26

Tableau 2

Le tableau 2 rend compte du type de déficience des élèves concernés au moment de l'enquête

Types de déficience	
Trisomie 21	10
Troubles autistiques	3
X fragile	2
Sans diagnostic	3
Autres troubles*	8
TOTAL	26

* Compte tenu de la rareté de certains symptômes et pour garantir l'anonymat, les diagnostics ne sont pas précisés.

L'ensemble des élèves a été ou est actuellement scolarisé dans le canton de Genève.

Tableau 3

Le tableau 3 rend compte de la situation pré-scolaire et de la situation actuelle de la population enquêtée. Ce tableau ne rend pas compte du parcours des élèves mais de la situation avant la scolarité et au moment de l'enquête. De fait, les parcours étant très divers et caractérisés par des réorientations fréquentes, les familles ont pu témoigner de leurs expériences dans différentes structures et dispositifs.

Situation pré-scolaire	
Crèche (en intégration, avec ou sans SEI), jardin d'enfants ordinaire ou maman de jour	16
Crèche spécialisée	5
Autres situations*	5
TOTAL	26
Situation scolaire au moment de l'enquête	
Centres de jour (et autres situations non intégratives)	11
Classes « intégrées »	3
Intégration individuelle avec CMP	5
Privé (subventionné ou pas)	2
Atelier	1
Autres situations***	4
TOTAL	26

** Par ex. : arrive de l'étranger, autre mode de garde (par ex. familiale) / situation inconnue

*** Par ex. crèche, scolarisation à domicile

¹ Un glossaire se trouve en page 18

A partir de l'analyse de la situation des 26 familles, insieme-Genève formule des préconisations qui visent à mettre en place l'école inclusive de demain, inclusion qui doit aussi être celle des enfants avec déficience intellectuelle.

1- Réaffirmer une stricte définition de l'intégration et de l'inclusion scolaire afin de s'accorder sur l'école inclusive de demain.

Les constats:

Vision et représentations généralement très positives de l'intégration scolaire, la plupart des familles ont formulé à un moment ou à un autre du parcours de leur enfant un désir d'intégration scolaire en milieu ordinaire. Cependant, elles sont très conscientes des contraintes institutionnelles et budgétaires et estiment aussi souvent que le bien-être de leur enfant ne s'inscrit pas dans un projet d'intégration. Elles ne veulent pas l'intégration à tout prix, mais dans des conditions et des contextes favorables à leur enfant.

Le rapport à l'institution (école, OMP) est variable en fonction de la situation scolaire.

a) Les élèves en centres de jour

Une partie des familles est satisfaite car le rythme de l'élève est respecté. Une autre partie refuse la situation de ségrégation. La quasi-totalité des familles regrette (avec plus ou moins de véhémence) l'absence totale d'objectifs pédagogiques, ce qui en a amené certains à orienter leurs enfants dans d'autres types de structures (école privée, classes intégrées, etc.).

b) Les élèves en classes intégrées

Les familles sont globalement satisfaites (ce qui s'explique souvent par un parcours chaotique précédemment). Elles ont un fort sentiment que l'enseignement est adapté au niveau scolaire et aux compétences des élèves, et que de réels objectifs disciplinaires sont visés que leur enfant soit ou non intégré quelques heures en classe ordinaire.

c) Les élèves en intégration individuelle

Les familles ont fréquemment le sentiment que les élèves perdent leur temps l'après-midi dans les CMP, car aucun lien n'est fait entre les tâches scolaires à l'école ordinaire et ce qui est réalisé l'après-midi dans le CMP. Les familles considèrent que ces enfants ont besoin de plus de temps pour faire un apprentissage mais leur temps d'apprentissage scolaire est deux fois moins important que pour tout autre enfant. Ces élèves passent à côté de nombreux enseignements qui ne leur sont pas accordés et qui ne seront jamais rattrapables.

Il ressort de cette enquête que l'ensemble des expériences d'intégration réussies tiennent « à la chance », aux connaissances et aux réseaux, à la taille de l'établissement, à la volonté d'un chef d'établissement et d'une équipe enseignante ou à quelques mesures innovantes et/ou pertinentes. Citons par exemple, l'intégration des élèves à BEP dans des classes de doubles niveaux qui sont des contextes particulièrement favorables à la différenciation et donc bénéfiques aux élèves à BEP. Citons encore les systèmes de parrainage entre élèves qui vient aider et soutenir un élève à BEP, solution qui permet à ce dernier d'être reconnu comme un élève à part entière.

Dans tous les cas, les expériences positives de ces familles montrent que ce n'est que rarement le résultat d'un choix et d'une organisation institutionnelle, mais que cela tient davantage à des ressources propres aux familles et au hasard « des bonnes rencontres ».

Position / préconisation d'insieme-Genève

Dans le cadre de la réflexion actuelle au sein du DIP sur l'école inclusive, nous demandons que les notions d'intégration / d'inclusion soient clairement définies :

« On entend par **intégration** la scolarisation la plus large possible sur place dans l'école ordinaire de l'ensemble des enfants et adolescents avec et sans handicap et besoins particuliers. Des offres et des ressources adéquates en matière de pédagogie et de pédagogie spécialisée sont par ailleurs mises en place dans le cadre de l'école ordinaire.

L'**inclusion** franchit une étape supplémentaire et désigne la vision d'une école commune pour tous les enfants et adolescents. L'enseignement commun dans des classes hétérogènes est alors une évidence [...]. Une école inclusive se charge de l'enseignement de *tous* les enfants de sa région, indépendamment de leur développement physique, mental, émotionnel et social. »

(<http://www.integrationundschule.ch>)

Selon ces principes les classes spécialisées d'une part, les classes intégrées d'autre part, ou encore la scolarisation partielle dans les classes ordinaires le matin et dans le CMP l'après-midi ne répondent pas au concept d'école inclusive.

Les centres de jour :

Ils doivent rester l'exception.

Au-delà des mesures thérapeutiques, les élèves doivent pouvoir y recevoir un enseignement disciplinaire de qualité : par exemple l'acquisition de la lecture et des nombres chez les plus jeunes est une priorité absolue.

Les classes intégrées :

Les classes intégrées sont un compromis acceptable. Elles sont utiles pour certains élèves mais elles ne doivent pas se substituer aux intégrations individuelles. Elles doivent être pensées non pas comme la solution « pour une école inclusive » mais comme une mesure transitoire le temps pour l'école de se transformer pour offrir leur place aux élèves avec déficience intellectuelle.

Pour jouer la « carte de l'intégration » et favoriser l'appartenance des élèves à leur école, ces classes doivent dépendre des chefs d'établissements et non des CMP. Elles doivent faire partie intégrante des projets d'établissements.

Les intégrations individuelles :

C'est cette forme de scolarisation qui doit être privilégiée.

Le principe d'une scolarisation à mi-temps en ordinaire et mi-temps en CMP est la réponse actuelle des CMP aux orientations en ordinaire. Cependant cette réponse ne peut pas être énoncée comme un principe en soi. Nous demandons un allègement du temps passé dans les CMP (souvent un mi-temps) qui sont éloignés des établissements d'intégration et du lieu de domicile de l'enfant.

Si les CMP devaient être maintenus dans un premier temps, nous demandons qu'ils privilégient prioritairement la reformulation des leçons vues en classes, des devoirs etc. La coordination des activités faites dans les CMP aux tâches scolaires et disciplinaires réalisées en classe est essentielle pour les élèves concernés.

2- Etablir un climat de confiance et de transparence

Les constats

La quasi-totalité des familles témoignent d'un manque d'informations et de transparence de la part de l'OMP.

- ◆ **Sur les possibilités de scolarisation et d'orientation** : la quasi-totalité des familles estiment avoir droit à une information complète concernant les différentes possibilités de scolarisation (centre de jour, classe intégrée, intégration individuelle avec appui CMP, intégration à plein temps dans l'école du quartier). Elles veulent surtout connaître les **critères d'orientation** dans l'un ou dans l'autre de ces dispositifs. Elles relèvent toutes l'opacité des prises de décision et des **motifs d'orientation**. De nombreuses familles disent qu'elles ont été reçues par des directeurs-trices des établissements spécialisés et de l'intégration (*DESI*) lors des moments d'entrée à l'école et/ou d'orientation. Lors de ces réunions elles ont pu formuler des souhaits d'orientation. La grande majorité des familles expriment leur mécontentement : leurs souhaits ne sont pas suivis à l'exception de rares cas. Elles ont le sentiment que leurs souhaits sont écoutés mais pas pris en compte dans les décisions finales.
- ◆ **Sur les procédures**: elles sont entamées très tôt dans l'année (voire une année avant), mais les décisions arrivent presque au moment des vacances scolaires d'été (voire pendant celles-ci dans certaines situations).

Même pour les familles pour lesquelles la scolarité se passe bien, les échéances des décisions à prendre sont une cause majeure de stress et d'incertitude très élevée.

Position / préconisation d'insieme-Genève

Les parents **doivent** être reconnus comme **partenaires** et experts des besoins et compétences de leurs enfants. Ils doivent pouvoir accéder à toutes les informations en toute transparence.

Les **décisions doivent être adressées systématiquement aux parents**.

L'ensemble des rapports produits par l'OMP et les CMP doivent être envoyés systématiquement aux familles qui doivent être informées lorsqu'un rapport est rédigé et circule entre les professionnels, particulièrement lorsqu'il s'agit d'évaluation et d'observations. Bien souvent, elles apprennent par hasard qu'un bilan ou qu'un rapport a été produit. Cette situation n'est pas acceptable.

Nous demandons une **planification des périodes de transition plus transparente** avec des **échéances** claires et connues des parents. Des outils existent (ex. carte routière vers le préscolaire) et devraient être utilement adaptés au contexte genevois.

L'OMP doit garantir **une transparence des lieux qu'il gère**. Ces lieux ne doivent pas seulement être listés, mais doivent être présentés (*a minima* sur internet), avec mention de l'adresse, des horaires, des projets institutionnels, du type de professionnels enseignants et éducatifs exerçant dans les différents dispositifs etc.

Les familles doivent pouvoir **visiter les lieux avant** la décision d'orientation. C'est une condition essentielle à la cohérence du projet et du partenariat. **L'OMP doit fournir** (*a minima* sur son site internet) l'ensemble des **critères d'orientation** dans les dispositifs, **des procédures** (demandes, dossiers etc.), des délais et échéances (dates de dépôts, de décisions etc.) et **des voies de recours**.

A titre d'exemple, certaines familles se sont vues refuser une intégration en classe ordinaire ou on les en a dissuadé en raison de l'incontinence de leur enfant. Est-ce objectivement un élément rédhibitoire pour l'intégration? ... Nous savons que non puisque d'autres élèves dans le même cas sont intégrés partiellement.

3- Un redéploiement des forces de l'enseignement spécialisé dans l'école ordinaire

Les constats

Les familles regrettent le peu de concertation entre l'école ordinaire et l'enseignement spécialisé.

La distinction Département de l'Instruction Publique versus OMP rend peu lisible l'organisation et entre en contradiction avec le principe d'école inclusive.

Position / préconisation d'insieme-Genève

Dans la perspective d'un redéploiement des forces du secteur spécialisé dans l'école ordinaire, nous proposons que les intégrations en classe se fassent avec plusieurs élèves à BEP au sein d'une même classe. Cela permettrait de centraliser les forces, de garantir un accompagnement quasi-constant avec un enseignant spécialisé d'appui des CMP qui intervient en général une demi à deux demi-journées par élève en classe ordinaire.

La classe regroupant plusieurs élèves à BEP serait sous la responsabilité conjointe d'un-e enseignant-e ordinaire et d'un-e enseignant-e spécialisé-e au service de tous les élèves.

Cette série de propositions soulève des questions liées aux rôles actuels du Département de l'Instruction Publique d'une part et de l'Office Médico-Pédagogique d'autre part, de l'efficacité et de la pertinence de la répartition des rôles pour la mise en place d'un modèle d'école inclusive.

4- L'école de quartier pour tous

Les constats

L'enquête a montré que les familles sont attachées à l'idée d'intégration et à la possibilité de pouvoir scolariser leur enfant **dans l'école ordinaire de leur quartier**. Mais elles sont conscientes aussi des limites de telles intégrations en l'état actuel de l'organisation scolaire.

Que les familles soient satisfaites ou non de la scolarisation de leur enfant, elles regrettent toutes que leur enfant ait été coupé de sa sociabilité de quartier quand cela a été le cas. De plus, lorsque l'élève est scolarisé loin de son lieu de domicile et se rend à l'école en transport, les familles ne rencontrent plus les enseignants que pour les réunions trimestrielles.

A relever que les intégrations individuelles se passent généralement mieux dans des petites écoles, plus mobilisées sur l'intégration.

Position / préconisation d'insieme-Genève

La scolarisation doit être garantie dans le quartier d'habitation.

Le principe de se rendre à pied dans son établissement doit être adopté afin de garantir des solutions au plus près des besoins. En ce sens, quand une intégration partielle n'est pas préconisée, il devrait exister des classes intégrées à proximité: il faut éviter que les élèves arrivent de loin, ils doivent rester dans leur quartier.

Les forces du spécialisé (en particulier des CMP) doivent être redéployées dans les écoles ordinaires de quartiers.

La carte scolaire pourrait toutefois s'appliquer avec souplesse : des secteurs (à l'image de ce qui se fait dans le préscolaire) doivent être créés afin de :

- ◆ privilégier l'orientation des élèves à BEP dans des écoles de petites tailles
- ◆ créer des pôles d'expertise concentrant les ressources et les experts en redéployant des professionnels des CMP dans les écoles, en favorisant l'extension de l'expérimentation des « pôles de spécialistes » (en expérimentation à la rentrée 2015) pour assurer la présence d'un ensemble de professionnels (comme des éducateurs, des enseignants spécialisés, des logopédistes, ergothérapeutes, etc.) et en créant des réseaux de spécialistes au service de l'intégration des enfants à BEP.

L'ensemble de ces propositions implique que les moyens nécessaires soient mis à disposition sous peine de voir se dégrader la prise en charge des élèves à BEP. Un encadrement de qualité doit être assuré impliquant un nombre suffisant de professionnels.

5- Garantir une transition préscolaire – scolarité de qualité et cohérente

Les constats

Un grand nombre de familles ont fait appel au **Service Educatif Itinérant (SEI)** soit à domicile, soit pour une intervention en crèche. L'enquête montre une très grande satisfaction des familles, un sentiment d'avoir été soutenu, aidé et compris. Le rôle du SEI est primordial lors de la préparation à la transition vers la scolarité. Dans quasiment toutes les familles, l'expérience en **crèche et en jardin d'enfant** a été très positive.

La majorité des familles a le sentiment que la **fin du partenariat** avec le SEI ou les institutions de la petite enfance a été très **brutale**. Elles témoignent de la **rupture** entre d'une part, les décisions d'orientations prises par l'OMP et les bilans de pré-orientations de l'OMP (évaluation par un-e psychologue du SPS) et d'autre part les préconisations du SEI (et autres partenaires comme logopédiste).

La majorité des familles raconte que l'évaluation obligatoire effectuée par les psychologues du SPS avant la première orientation s'est mal passée. Les rapports produits par les psychologues sont dans la majorité des cas en décalage avec la réalité et l'histoire des élèves et ne relèvent que rarement leurs réelles compétences.

Position / préconisation d'insieme-Genève

L'accord inter-cantonal sur l'éducation spécialisée définit la période des mesures renforcées dans la petite enfance de 0 à 6 ans, avec une priorité sur les 0-4 ans. Genève a fait le choix d'un arrêt strict à l'entrée à l'école. Cela a pour conséquence une rupture brutale entre la prise en charge préscolaire et l'entrée à l'école. Cette pratique est contraire au concept d'inclusion puisqu'il empêche une préparation sereine et cohérente de l'entrée à l'école.

Dans certains cas, le SEI a obtenu de pouvoir accompagner les enfants suivis pour les débuts de leur scolarité de septembre à décembre. **Nous demandons à ce que cette période soit étendue à une, voire deux années pour les élèves qui en ont besoin.** Cette condition permettra aux différents partenaires et intervenants de prendre le relais en s'appuyant sur les expertises et connaissances des professionnels qui ont suivi l'enfant parfois pendant plusieurs années avant l'entrée à l'école.

Nous demandons à ce que **le travail effectué par le SEI et les autres partenaires** (crèches, Guidance, SSEJ, thérapeutes...) **pendant la période préscolaire soit reconnu** que ce soit du point de vue éducatif, thérapeutique, social, etc., par les services et professionnels. **Les décisions d'orientation doivent s'appuyer sur le travail fourni par ces partenaires qui connaissent le mieux la situation et les besoins des futurs élèves et de leurs familles.**

Nous demandons à ce que ces partenaires du préscolaire puissent soutenir les élèves et les familles dans la préparation de la première rentrée scolaire. Ceci implique qu'une réunion de préparation à la rentrée scolaire soit systématiquement organisée avant la fin de l'année scolaire précédente. Elle devrait réunir les professionnels qui ont suivis l'enfant pendant la période préscolaire, les familles, le-la directeur-trice de l'enseignement spécialisé et de l'intégration (DESI) et évidemment l'enseignant qui accueillera l'enfant à la rentrée suivante ainsi que l'enseignant spécialisé d'appui, voire l'AIS ou tout autre intervenant. Cette réunion sera l'occasion d'inclure les observations, les bilans, et les préconisations des familles et des professionnels du préscolaire. Autant d'éléments qui pourront réellement être pris en considération dans les décisions d'orientation dans les premières années de scolarité.

L'ensemble de ces préconisations permettront d'anticiper les aménagements de base favorables à une bonne entrée à l'école.

Les enseignants ordinaires pourront ainsi prendre actes des forces et des besoins de l'élève afin de préparer au mieux sa rentrée scolaire.

Pour le futur élève, cela lui permettra de visualiser et d'intégrer au mieux son nouveau lieu de scolarité. Rappelons que grand nombre d'élèves avec déficience intellectuelle a besoin de temps et de planification lors de ces moments de transition. Il leur est donc indispensable de pouvoir se projeter suffisamment en avance sur les lieux, les personnes et les activités qui lui seront proposés. Il n'est pas acceptable qu'ils ne soient informés de leur orientation en juillet voire en août alors que les vacances scolaires ont débuté, l'empêchant de faire une première rencontre.

A cet égard, le DIP et l'OMP pourraient utilement s'inspirer de certaines pratiques qui gagneraient à être généralisées : visites des lieux avant la fin de l'année scolaire précédente, stages dans la classe et/ou avec la-le futur-e enseignant-e, constitution de portfolios et de plans de transition avec l'élève et sa famille....

6- Travailler sur les objectifs scolaires et les adaptations

Les constats

La plupart des parents regrettent le manque d'ambitions éducatives (pédagogiques et disciplinaires). Tout au plus, c'est une intégration sociale qui est visée et qui se fait bien souvent au détriment des apprentissages scolaires.

Les parents soulignent que la participation des enfants à BEP à tous les apprentissages proposés à l'ensemble des élèves permet d'atteindre l'intégration sociale.

Les parents, de par leurs expériences et la connaissance qu'ils ont de leurs enfants, mettent en évidence que ces derniers progressent mieux quand ils évoluent dans des contextes ordinaires.

Les études montrent que l'intégration ne se fait pas au détriment des élèves sans BEP.

Position / préconisation d'insieme-Genève

Nous demandons qu'une formation des enseignants ordinaires sur la prise en charge de la déficience intellectuelle soit systématique et que de la formation continue soit renforcée en dehors des formations proposées par l'OMP.

Ces formations doivent amener les professionnels à concevoir et accepter **l'éducabilité des élèves** avec BEP y compris avec déficience intellectuelle: diffusion des résultats de recherche, d'expériences positives, de pratiques internationales qui fonctionnent...

Les objectifs ne peuvent pas être que sociaux et pratiques (par ex. mettre ses pantoufles, savoir s'habiller aussi rapidement que les autres élèves...) mais aussi et surtout scolaires: apprendre à lire, écrire, compter, s'exprimer, comprendre les règles de jeu, connaissances du monde...

Rendre attentif tous les professionnels à l'importance d'articuler les attentes scolaires au PER (dernière partie du PEI qui entre en expérimentation à la rentrée 2015). Une réflexion doit être engagée sur la façon d'adapter le PER, l'institution doit fournir des ressources dans ce domaine pour les enseignants ordinaires.

Tant que les CMP ne sont pas redéployés comme forces et appuis aux intégrations dans les établissements ordinaires, ils doivent impérativement **s'articuler aux attentes scolaires de la classe** et de l'établissement ordinaire dans lequel l'élève est inscrit: retravailler ce qui n'a pas été compris, revoir les leçons, faire les devoirs, anticiper ce que l'élève a manqué l'après-midi lorsqu'il était au CMP...

Les enseignants spécialisés et ordinaires doivent **planifier les apprentissages des élèves** qu'ils ont en intégration dans leurs classes. Les professionnels arguent fréquemment qu'une planification pour les élèves avec déficience intellectuelle n'est pas possible car leurs apprentissages seraient trop variables. C'est le cas de tous les élèves. Il doit y avoir une planification annuelle revue au grès des apprentissages et difficultés de l'élève comme pour tous les autres élèves. Cet élément est important pour l'ensemble des partenaires.

Les objectifs doivent être évalués et auto-évalués (de façon formative, sans avoir besoin d'intégrer des notes) pour mesurer la progression de l'élève et ses acquis. Tout ce travail doit être présenté systématiquement et régulièrement aux familles et à l'élève.

7- L'accompagnement scolaire

Les constats

La plupart des familles dont l'intégration scolaire s'est soldée par un échec regrette le manque d'accompagnants formés pour la déficience intellectuelle. Genève dispose aujourd'hui de quelques Assitants à l'Intégration Scolaire - AIS, ce dont nous nous félicitons. Cependant, ce dispositif n'est ni assez performant, ni bien adapté aux élèves avec déficience intellectuelle. L'accompagnement scolaire est pourtant un gage de réussite de l'intégration.

Notons que nombre de familles dont l'enfant est porteur d'une déficience intellectuelle ont été découragées de faire une demande d'AIS. Y compris lorsque l'élève est incontinent.

Par manque d'accompagnement, un grand nombre de familles ont proposé de payer elles-mêmes une personne formée, gage, redisons le, de réussite de l'intégration. Dans la plupart des cas cela a été refusé aux familles au motif d'une équité de traitement, toutes les familles ne pouvant financer un accompagnement scolaire. Cependant, certaines familles ont obtenu de pouvoir financer la présence d'une personne ou la formation des personnes en charge de leur enfant.

Position / préconisation d'insieme-Genève

Nous demandons à ce que soit explicité clairement et pour tous les parents le refus d'accompagnant financés via des fonds privés ou des fondations et associations. Le principe doit être appliqué de façon générale. Et il n'y a aucune raison que certaines associations agissant dans un domaine très spécifique soient autorisées par le DIP à soutenir des projets d'inclusion et d'autres pas.

Nous demandons une équité de traitement et que tous les enfants avec déficience intellectuelle puissent, bénéficier d'un accompagnement si leur famille le souhaite et que l'intégration est envisageable.

Nous demandons que soit pensés des postes d' « AIS spécifique à la déficience intellectuelle » pour aider dans la classe en soutien aux apprentissages (concentration, aide, etc.). Il s'agirait de personnes formées pour aménager et garantir un environnement propices aux apprentissages (ex. permettre à un enfant de sortir 10 minutes après une tâche scolaire ayant nécessité un effort de concentration, organisation spatiale du matériel scolaire pour une tâche donnée par l'enseignant...).

Ce poste doit être conçu comme une ressource pour l'élève, l'enseignant et la classe dans son ensemble. L'accompagnant travaillerait en lien étroit avec l'enseignant ordinaire, l'enseignant spécialisé et le réseau de professionnels. Cette personne serait en charge d'appliquer le projet tel qu'il serait défini par les professionnels et les enseignants.

8- La prise en charge logopédique

Les constats

Les familles signalent des fins de prises en charge et des prises en charge partielles de la logopédie privée au bénéfice de la logopédie institutionnelle. Elles le déplorent car la logopédie est gage d'une meilleure communication, condition d'une intégration réussie pour leurs enfants.

Les arguments avancés pour la diminution ou le refus de prise en charge sont de trois ordres :

- 1- les problèmes budgétaires ;
- 2- les mesures transitoires (à terme les élèves devraient être pris en charge par la logopédie institutionnelle);
- 3- la priorité donnée aux "entrants" (deux à trois premières années).

Pour les familles il est difficile d'accepter ces arguments surtout quand elles font le constat que les besoins de prise en charge sont manifestes et évalués par différents partenaires.

Très fréquemment, les familles sont informées très tardivement des décisions prises souvent quelques semaines auparavant par l'OMP. Les voies de recours ne sont pas indiquées lors de l'envoi des décisions et les familles ont vraiment le sentiment de ne pas avoir de moyens concrets d'action pour défendre les intérêts de leurs enfants.

Les enfants qui sont suivis par la logopédiste institutionnelle ne bénéficient qu'à de rares exceptions de séances individuelles et le plus souvent il s'agit d'une séance collective hebdomadaire. Pour les parents, quand le besoin en logopédie est manifeste, estiment qu'une séance d'une demi-heure en groupe ne saurait remplacer une ou deux séances individuelles par semaine.

Les familles soulignent aussi qu'une fin de prise en charge avec un-e logopédiste privé-e signifie interrompre la relation thérapeutique qui a parfois mis un temps conséquent à se mettre en place. Cette relation de confiance est aussi un élément important de progrès dans la thérapie.

Plusieurs familles ont aussi relevé l'iniquité de traitement qui existe entre les élèves qui sont dans le milieu ordinaire et ceux qui relèvent de l'OMP. Pour ces derniers, la demande de logopédie privée ne se fait pas par le SPS mais par l'OMP, alors que pour les autres, l'évaluation du dossier et des besoins en logopédie se fondent uniquement sur les critères médicaux.

Ceci constitue une iniquité de traitement qui aggrave la prise en charge des élèves à BEP qui ont souvent des besoins importants en logopédie.

Position / préconisation d'insieme-Genève

La garantie d'une intégration scolaire passe par la capacité des élèves à communiquer, c'est un gage de leur autonomie et de leur capacité à interagir avec leurs enseignants et camarades. La logopédie est aussi un soutien important aux apprentissages scolaires. C'est pourquoi nous demandons que :

- ◆ L'ensemble des élèves dont le besoin de suivi logopédique individuel et régulier est manifeste soit pris en charge. Il faut que cet aspect soit prévu dans le règlement d'application de la future loi de manière à assurer la pérennité de la prise en charge pour les élèves pour lesquels le besoin a été évalué.
- ◆ La prise en charge logopédique individuelle ne soit pas définie et délimitée par une règle établie en termes d'années (2 à 3 ans) de droit de prise en charge, mais soit définie en fonction des évaluations et des besoins réels de l'élève.
- ◆ Toute nouvelle directive interne ou externe à l'OMP soit diffusée aux familles afin de travailler avec l'ensemble des partenaires de manière transparente.
- ◆ Les décisions prises par l'OMP soient transmises aux familles simultanément, que le refus ou la baisse de prestations soit argumenté et que les voies de recours soient clairement mentionnées.

9- Le parascolaire, le restaurant scolaire et les transports

Les constats

Parascolaire

La question se pose diversement selon les familles. Pour celles pour lesquelles il existe un besoin en termes de prise en **charge après le temps scolaire**, particulièrement lorsque les parents travaillent, la question du parascolaire est problématique. Cette question est en partie liée aux transports et au mode d'organisation des CMP et des classes intégrées (fin à 16h avec transports au domicile, réception de l'élève à +/-16h30). En centre de jour le problème est encore plus important puisque les élèves finissent à 15h30.

C'est l'une des raisons, mais pas la seule, qui explique que de nombreux parents, et plus particulièrement les mères, réduisent leur temps de travail, voire arrêtent leurs activités professionnelles.

Certaines familles ont essayé d'inscrire leur enfant au parascolaire, mais cela n'a été possible pour aucune de celles interrogées pour deux raisons principales:

- ◆ Un refus du parascolaire lui-même,
- ◆ Une demande à la famille de trouver et de payer une personne qui accueille l'enfant à la descente du bus et l'amène au parascolaire. Ces situations sont incompréhensibles pour les parents, car il s'agit souvent d'une distance de quelques mètres à effectuer avec l'enfant et qui prend à peine quelques minutes.

Restaurant scolaire, repas de midi

L'institution (OMP) prend d'office en charge les repas. Les parents relèvent le peu de flexibilité dans l'organisation du temps de midi.

Les élèves en intégration individuelle et ceux en classes intégrées qui se rendent pour la plupart des cas en CMP l'après-midi n'ont pas d'autre choix que de manger au CMP. Pour favoriser l'intégration de leur enfant, une partie des familles désire qu'ils mangent dans leur école ordinaire.

Les CMP refusent aussi des demandes pour déjeuner au domicile familial et entre autre pour des questions d'organisation de transport. Pour les parents, cette situation est vraiment problématique.

Transports

Au-delà du fait que l'ensemble des familles préféreraient que l'enfant aille dans l'école de quartier, elles sont en général satisfaites de la prise en charge des prestations de transport.

Certaines relèvent les problèmes de distance et de temps des transports. Un élève qui doit traverser la ville aux heures de trafic peut passer des heures dans le bus. L'accueil à l'école du quartier élimine cette problématique.

Elles regrettent que les transports n'amènent pas / plus les élèves au parascolaire et / ou aux thérapies. L'OMP refusant cette prise en charge depuis le lieu de scolarisation jusqu'au lieu de thérapie. Quelques arrangements sont parfois possibles, par exemple si un autre enfant « est sur la tournée » du lieu de thérapie.

Dans le cas contraire, le transport et la prise en charge reviennent intégralement à la charge de la famille.

Position / préconisation d'insieme-Genève

Parascolaire

Les structures scolaires et d'accueil (école, OMP, restaurant scolaire, parascolaire) doivent garantir la **journée continue** y compris le parascolaire après 15H30 et 16H. **C'est à elles d'organiser** la prise en charge du parascolaire, prioritairement dans les établissements de quartier.

Ces structures doivent trouver des solutions pour résoudre les difficultés de prise en charge liées aux transitions (déplacement en bus et accueil parascolaire).

Le DIP et les communes doivent s'associer avec les organismes parascolaires compétents pour favoriser l'accueil des élèves à BEP qui en ont besoin durant le parascolaire.

Restaurant scolaire, repas de midi

Les CMP doivent faire preuve de plus de flexibilité sur le temps de midi. Le principe du repas pris au CMP n'a pas de sens en soi. Là aussi devrait s'appliquer la préférence aux pratiques intégratives.

Ils doivent permettre et favoriser que les élèves en intégration individuelle ou en classe intégrée restent manger dans leur établissement ordinaire ou pour les familles qui le souhaitent d'accueillir leur enfant à la maison sur le temps de midi.

Transports

L'article 7-2 de la LIJBEP mentionnant que « Les transports nécessaires et les frais correspondants sont pris en charge pour les enfants et les jeunes qui, du fait de leur handicap, ne peuvent se déplacer par leurs propres moyens entre leur domicile et l'établissement scolaire **et/ou le lieu de thérapie**» doit être appliqué.

Glossaire

AIS	Assistants à l'Intégration Scolaire https://edu.ge.ch/site/capintegration/acteurs-de-lecole/assistants-a-lintegration-scolaire-ais/
BEP	Élèves à Besoins Educatifs Particuliers
Centre de jours	Voir la liste (2008): https://www.ge.ch/enseignement_public/pdf/es_structures.pdf
Classe intégrée / CLI	Se distingue des regroupements spécialisés, classe intégrée dans les écoles ordinaires dépendant des CMP regroupant 6 à 8 élèves avec ou sans intégration dans une classe ordinaire d'âge ou de niveau
CMP	Centre Médico-Pédagogique Les élèves relevant de l'OMP dépendent des CMP dont l'équipe comprend des enseignants spécialisés, des éducateurs, des psychologues, des psychomotriciens etc.
Crèches spécialisées	Par exemple Jardin d'enfants Ensemble http://www.fondation-ensemble.ch/institutions/jardin-denfants-ensemble/mission/
DIP	Département de l'instruction publique http://www.ge.ch/dip/organigramme.asp
OMP	Office médico-Pédagogique https://www.ge.ch/omp/
PEI	Projet Educatif Individualisé, en cours de conception Quelques éléments ici : http://www.autisme.ch/autisme/autisme-pratique/scolarisation/le-projet-educatif-individualise-pei
PER	Plan d'Etude Romand https://www.plandetudes.ch/
SEI	Service Educatif Itinérant Soutien aux enfants âgés de 0 à 6 ans et aux équipes de professionnels lors de difficultés d'intégration www.astural.ch
SPS	Secrétariat à la Pédagogie Spécialisée https://www.ge.ch/oej/sps.asp
SSEJ	Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse https://www.ge.ch/ssej/

A travers ce rapport, notre association, grâce aux parcours des familles membres, souhaite apporter au DIP sa contribution au travail conséquent qui devra être mené pour la mise en œuvre de l'école inclusive. Insieme-Genève souhaite être un partenaire impliqué dans ce projet et relayer la vision des parents, qui légitimement veulent le meilleur pour leurs enfants vivant avec une déficience intellectuelle. Nous espérons vraiment pouvoir échanger avec la cheffe du Département sur l'ensemble de ce dossier et participer ainsi concrètement aux réflexions qui seront menées.

Tout ce dossier a été rédigé par Barbara Fouquet-Chauprade, membre du comité, Maître-Assistante, SSED, Université de Genève, grâce à la collaboration pour la réalisation des enquêtes de Maëlle Guyaz et Paola Monte, étudiantes en Master éducation spéciale et éducation précoce spécialisée, SSED à l'Université de Genève.

Dans le cadre de leur Master, ces dernières ont été encadrées par Myriam Gremion, Chargée d'enseignement et co-coordinatrice de la Maîtrise Education précoce spécialisée, SSED, Université de Genève et Marco Hessels, Professeur en Education spéciale, SSED, Université de Genève.

Nous les remercions vivement pour tout le travail précieux réalisé.